



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	L'héraldique municipale au Japon
Auteur	Lilian CAILLEAUD
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	mars 2023
Pages	21 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (1 ^{er} trimestre 2023)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article

Lilian CAILLEAUD, « L'héraldique municipale au Japon », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2023-1, mars 2023, 21 p.

http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2023_001.pdf

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Conseiller de la rédaction : Laurent Macé

*Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot*

Comité de lecture : Jean-Christophe Blanchard (université de Lorraine), Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre), John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen), Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne), Inès Villela-Petit (BnF).

ISSN 1158-3355

et

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie
SIRET 433 869 757 00016

L'héraldique municipale au Japon

Lilian CAILLEAUD

Résumé

L'héraldique municipale japonaise a été peu étudiée au Japon et encore moins dans d'autres régions du monde. D'ailleurs au Japon l'emblématique municipale est très récente, contrairement à l'Europe où les villes ont commencé à se doter d'armoiries dès le XIV^e siècle (Londres par exemple). Nous devons donc essayer de comprendre pourquoi, dans un pays disposant d'un système emblématique très riche, les villes ont commencé à utiliser des emblèmes depuis à peine plus de 130 ans. Par ailleurs, l'étude de l'emblématique municipale japonaise révèle une périodisation très nette des motifs, en lien étroit avec les évolutions de la structure administrative du pays.

English abstract

Municipal heraldry in Japan

Japanese municipal heraldry has been seldom studied in Japan, and much less in other parts of the world. As a matter of fact, municipal emblems are very new to Japan, unlike in Europe where cities started using coat of arms as early as the 14th century (e.g. London). We must therefore try to understand why, in a country with such an elaborate system of emblems, cities only started using emblems a little over 130 years ago. Moreover, the study of municipal emblems in Japan shows rather clearly a periodization of designs which can be associated with clearly administrative processes.



1. Planche d'emblèmes municipaux tirée de 印と文字の見本

L'héraldique municipale est une branche de l'héraldique dont l'étude peut apporter d'intéressantes informations sur les communautés qui utilisent ces emblèmes. En effet, il ne s'agit pas de représenter une personne, ou même une famille, mais une ville entière par le truchement d'une image qui est souvent figurée sous la forme d'un emblème ou d'armoiries.

D'une manière assez remarquable, la majorité des villes du monde se sont dotées, avec plus ou moins de bonheur, non seulement d'armoiries mais aussi de drapeaux et de logos, ces derniers souvent éphémères, car soumis aux vacuités de la mode représentative de l'époque de leur création.

Fait intéressant, la plupart des grandes villes du monde (mais pas Beijing) ont une emblématique dont l'origine est liée à une mode pluri-centenaire¹ : avoir un emblème pour se (re)présenter. Quand les nations de l'Europe colonisent le monde, elles apportent avec elles leurs systèmes symboliques qui sont souvent imposés, parfois adoptés et occasionnellement adaptés ou copiés. Ceci ne signifie pas que la colonisation fut une bonne chose, mais cela démontre les transferts culturels entre sociétés.

1. Certaines villes ont des emblèmes plus anciens que leurs emblèmes nationaux, qui sont cependant soumis aux vicissitudes liées aux changements de régimes. Cela dit, le Japon contemporain n'a qu'un drapeau national, le *hinomaru*, et un hymne national, *Kimigayo*, qui n'ont été adoptés dans leur version originale qu'à la suite de la restauration de Meiji (1868). Le pays n'a, comme la France, pas de vrai emblème national, et le chrysanthème, qui figure sur les passeports nippons n'est qu'un emprunt à la maison impériale, sans protection légale depuis 1947.

Ce qui nous amène au Japon. Ce pays a une héraldique propre et florissante depuis le XII^e siècle, cependant on ne peut trouver nulle part de représentations de ville par des *mon*² ou toute autre sorte d'emblèmes avant la deuxième décennie de l'ère *Meiji* (1868-1913), c'est-à-dire à partir de 1889. On peut se demander pourquoi, subitement, des villes japonaises décident de se doter d'emblèmes ? Cette étude portera donc sur la manière dont l'émblématique municipale est créée au Japon depuis 1889. Les résultats seront aussi applicables aux emblèmes des préfectures apparus au cours du XX^e siècle.

I. COMMENT NOMMER CES EMBLEMES ?

Il est important de savoir comment les Japonais appellent les emblèmes municipaux. J'hésite – tout comme les Japonais – à leur donner le nom de *mon*. C'est un peu comme comparer un cimier ou un badge avec des armoiries et dire que c'est la même chose : s'ils font en effet tous partie de la famille héraldique, ils ne sont pas créés et utilisés de la même manière. Il y a au moins trois façons de nommer les emblèmes municipaux au Japon.

Le terme le plus courant aujourd'hui³ au Japon est *shi shyō* (市章 / ししょう). Il est composé des caractères *shi* (市), qui veut dire ville, et *shyō* (章), qui peut se traduire par « emblème » ou « badge ». Il signifie donc « emblème municipal ».

On trouve au début du XX^e siècle dans le livre de Kondo Haruo publié en 1915⁴ *shi no mon shyō* (市の紋章 / しのもんしょう) qui signifie plutôt « emblème héraldique municipal ». Ma traduction ne rend pas compte de la présence du terme *mon* qui fait référence à une catégorie de symboles distincts. Quelques municipalités ont adopté des *mon*, mais dans la vaste majorité des cas elles ont choisi des emblèmes allusifs basés sur des rébus typographiques. Ces méthodes de création sont toutefois tirées de celles du *mon*⁵. Il ne faut pas penser qu'il y a des catégories d'emblèmes existant en vase clos qui n'influencent pas la création d'une autre catégorie d'emblèmes au Japon⁶. L'utilisation du terme *shi no mon shyō* peut aussi être liée au fait que cette expression de l'identité par des symboles est inspirée de qui se passe en Europe et qui s'appelle héraldique municipale⁷. C'est vers cette époque que Numata Raisuke, qui participe d'ailleurs au livre de Kondo, crée au Japon le terme de *Nihon Monshyō Gaku* (日本紋章学, soit « héraldique japonaise » ou « études héraldiques japonaise ») et *Monshyō gaku* (紋章学, soit « héraldique » ou « études héraldiques » au sens de celles appartenant à la branche occidentale du domaine).

2. Le *mon* est un emblème héraldique.

3. On le rencontre dans les rares articles et livres publiés sur le sujet en japonais (voir bibliographie en fin d'article). À mon avis c'est aussi le plus juste et c'est celui que j'utiliserai.

4. 近藤春夫編：都市の紋章：一名・自治体の徽章，行水社，139，1915

5. Par exemple dans la stylisation des emblèmes, par la transformation des *kanji* ou *hiragana* en d'autres symboles.

6. Voir l'article : Lilian CAILLEAUD, « On Japanese Merchant's Marks (ie jirushi) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2022-2, avril 2022.

7. D'ailleurs le livre de Kondo Haruo explique comment l'héraldique municipale occidentale influence la création de l'émblématique municipale au Japon, non par la forme mais par l'idée que l'adoption d'emblèmes est utile (nécessaire ?).

La troisième manière de nommer ces emblèmes municipaux est *to shi maaku* (都市マーカー/としま-く) qui emprunte *mark* à l'anglais et le transcrit en *katakana* (*maaku*)⁸. On trouve cette expression dans le *Heian monkan* (平安紋鑑) publié pour la première fois en 1936.

Dans ces trois expressions est véhiculée l'idée d'émblématique municipale mais je préfère la première, *shi shyou*, car elle est plus courte et reflète mieux ce type d'émblèmes.

II. QUAND APPARAÎT L'HERALDIQUE MUNICIPALE AU JAPON ?

Il y a des villes culturellement, économiquement ou administrativement importantes au Japon bien avant la restauration de *Meiji* (1868). Edo⁹, siège de l'administration gouvernementale (*Bakufu*) des Shoguns Tokugawa, fut même, un temps, la ville la plus peuplée du monde, pourtant sans avoir d'émblèmes comme les villes de Paris ou Londres (qui s'en dotent dès le XIV^e siècle). La réalité est que les villes japonaises de l'ère d'Edo ne sont pas indépendantes. Elles ont des sortes de représentants municipaux non-élus qui travaillent sous l'administration soit des *Machi Bugyo*¹⁰ nommés par le *Bakufu*, soit des seigneurs locaux pour celles – les plus nombreuses – qui sont constituées autour d'un château¹¹. L'importance d'une ville se juge, alors, en partie sur le fait qu'un *daimyo*¹² y réside ou que le *bakufu* y a nommé un gouverneur militaire.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y pas de conscience d'appartenir à un groupe géographique ou social. Par exemple, les citoyens de la ville d'Osaka font clairement partie de la classe artisanale, commerçante ou laborieuse, et d'un quartier spécifique. Ceci est bien montré dans la gravure de l'Ère *Tenpo* (天保 2 – 1831) présentée ci-dessous (fig. 2).

Il s'agit d'une représentation des 30 bourgs et quartiers qui ont participé aux travaux de dragage du fleuve *Yodo*¹³. On y voit des *happi* (Vestes), des *nobori* (drapeaux) et des *matoï* (vexilloïdes) conçus pour représenter chacune des localités participantes. Il est rapporté que 100 000 personnes ont pris part à ce projet. Les sables de dragage ont mené à la création du mont *Tenpo*¹⁴ qui se trouve toujours dans la baie d'Osaka. Toutefois ces emblèmes ne sont pas permanents. Ils ne sont créés que pour cette occasion afin de permettre à chaque groupe de se singulariser et aux membres de ces groupes d'avoir un sentiment

8. Les *Katakana* sont l'un des deux syllabaires utilisés au Japon, en plus des *kanji*. Voir : Lilian CAILLEAUD, « Le blason japonais », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2020-11, octobre 2020, p. 1, n. 1.

9. Edo est l'ancien nom de Tokyo avant la restauration de Meiji et son accession au statut de capitale nationale.

10. L'anglais le traduit par *city commissioner*, une sorte de magistrat chargé de la gestion de la ville. Ces « fonctionnaires » (car ils ont un emploi et un émoluments stables pour services rendus au gouvernement central à Edo) sont issus de la classe des guerriers pour les plus grandes villes (Osaka, Kyoto, Nagasaki etc). Voir « *Machi-bugyō* », dans Seiichi IWAŌ et alii, *Dictionnaire historique du Japon*, vol. 14, 1988, lettres L et M (1) p. 6-7 (disponible en ligne : [www.persee.fr/doc/dhjap_0000-0000_1988_dic_14_1_922_t1_0006_0000_6]).

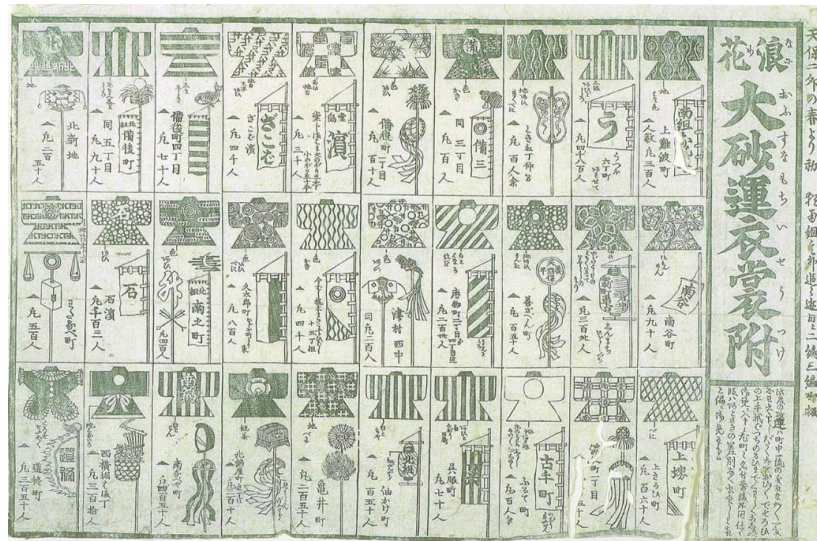
11. Voir Takeo YAZAKI, *Social Change and the City in Japan: From earliest times through the Industrial Revolution*, Japan Publications, 1968, p. 222-233.

12. Le *daimyo* est un seigneur à la tête d'un domaine. Pour plus de précisions, voir CAILLEAUD, « Le blason japonais » (cité n. 8), n. 11 p. 12.

13. Il coule toujours à Osaka.

14. Avec 4,53 m (14.9 pieds) de haut, c'est la plus petite montagne du monde.

d'appartenance. Cela montre le foisonnement et la richesse de l'emblématique japonaise qui n'est pas limitée à la classe des guerriers.



2. Gravure de 1831 montrant les emblèmes de 30 bourgs ou quartiers : chaque case présente en haut une veste, en bas un drapeau ou un vexilloïde.
浪花大砂運衣装付(naniwa oosunamochi ijyou zuke).



3. Tenpo san (mont Tenpo) sur l'une des 100 vues de Naniwa (Osaka).
On voit au premier plan la balise, emblème d'Osaka.
浪花百景なにわひゃっけい.

C'est d'ailleurs le mont Tenpo qui sert d'arrière-plan à l'une des 100 vues de Naniwa (浪花百景なにわひゃっけい) où l'on voit associés le *miyozukushi*¹⁵ au premier plan et Osaka au deuxième plan – Naniwa étant l'une des manières d'appeler Osaka – (fig. 3). Aujourd'hui encore le *Miyozukushi* sert d'emblème à la ville d'Osaka.

On peut aussi remarquer que des ouvrages tels que le *Kyou Habutae Taizen*, *Edo machi Kagami* ou *Naniwa maru komoku*¹⁶ ne montrent aucun emblème propre à la cité. Ces ouvrages présentent pourtant les *mon* des magistrats municipaux, de la classe des samourais et du *bakufu*, et même les *matoï* des brigades de pompiers bourgeoises d'Édo dans le *Edo machi Kagami*. D'ailleurs ces mêmes brigades de pompiers ont des emblèmes tout à fait distinctifs qui les associent à des quartiers particuliers, ce qui montrent bien que dans le domaine de l'héraldique civique¹⁷ (plutôt que municipale dans ce cas) il existe déjà une création emblématique pour des groupes dont le statut n'est pas celui de guerriers ou d'aristocrates.

Il n'y a donc pas d'intention de doter la cité d'un emblème distinctif, car on peut dire que la cité en tant que corps constitué n'existe pas¹⁸. Il faut en réalité attendre 1888 pour qu'une loi donne une existence aux villes du Japon. Jusque-là, les villes étaient administrées par une autorité non issue d'un conseil municipal élu et composée des membres de la communauté. Faute de meilleure comparaison, c'est un peu comme si chaque grande cité était administrée par un ou plusieurs préfets auxquels répondaient des conseillers d'arrondissement dont le rôle était de communiquer les intentions de l'autorité gouvernante¹⁹. Il n'y a pas de cité (au sens de *polis*) indépendante avec des bâtiments appartenant à la ville (une mairie) sur lequel apposer son emblème ou de papier à en-tête pour communiquer ou passer des contrats. Cet état de fait est illustré par le *Naniwa Maru Komoku* (難波丸綱目) publié en 1801, cité plus haut, où l'on voit les *mon* de tous les *machi bugyo* et même de leur *yoriki*²⁰ (issus de la classe des samourai) sans pour autant voir celui de la ville. À vrai dire il aurait été incongru de voir les *mon* de marchands – qui font souvent l'interface entre la population et l'autorité – dans l'un des ouvrages tels que ceux cités précédemment, puisqu'officiellement²¹ ils n'avaient pas le droit d'en porter, pas plus que de nom. Pour aller plus loin on peut lire le *Edo Kaimono Hitori an'nai* (江戸買物独案内), publié en 1824 : consacré aux échoppes de la ville d'Edo et illustré par le

15. Un *miyozukushi* est un signe de balisage planté dans l'eau pour aider la navigation des navires.

16. Ces livres servent à présenter les personnes importantes de leurs cités respectives (Kyoto, Edo et Osaka).

17. Civique et municipale pourraient être similaires mais, comme je l'ai déjà dit, les municipalités n'apparaissent qu'à partir de 1888. De plus, les brigades de pompiers sont financées par les habitants du quartier et non par la ville.

18. Dans le *Settsu Meisho Zue* (摂津名所図会) on peut voir dans le 4^e volume une illustration d'un *miozukusi* qui l'associe à la ville d'Osaka. Toutefois l'emblème n'est pas choisi par une municipalité comme élément constitutif de son image de marque. Il faut attendre 1894 pour cela. Voir https://archive.wul.waseda.ac.jp/kosho/ru04/ru04_03651/ru04_03651_0004/ru04_03651_0004_p0038.jpg.

19. C'est-à-dire du *bakufu* ou du daimyo

20. Les *yoriki* servent sous la direction des *bugyo*.

21. Bien entendu les artisans et les commerçants ne se gênaient pas pour passer outre et d'ailleurs ils utilisaient leur propre système d'emblèmes en parallèle (voir : Cailleaud, *Japanese Merchants Marks*, cité n. 6). Il faut remarquer que certains marchands pouvaient recevoir le privilège exceptionnel de porter les deux sabres et un nom, voire même d'être élevés au statut de samourai.

célèbre Hokusai, on n'y trouve pas une seule trace d'un emblème pour la ville²². L'absence d'emblème héraldique pour représenter la ville ne signifie pas pour autant que les villes du Japon soient identiques : Kyoto est renommée pour ses temples, les arts classiques et la noblesse de cour (*kuge*), Osaka est célèbre pour ses marchands et sa passion du bien manger, et Edo pour son quartier des plaisirs et sa relation avec le pouvoir des shoguns.

La raison pour laquelle les villes japonaises se dotent progressivement d'emblèmes est évoquée par Kondo Haruo dans son livre. En effet, il remarque que les grandes villes occidentales disposent d'armoiries et que si les grandes villes japonaises veulent prétendre à un rôle international, elles doivent aussi pouvoir être représentées par un emblème. Dans son introduction, il insiste sur le fait que pratiquement tout le monde au Japon a un *mon* et qu'il serait étonnant que les villes n'en aient pas. Plus largement l'époque qui va du milieu des années 1880 jusqu'à 1914 correspond à une période où le Japon s'approprie les normes culturelles occidentales et les fait siennes, tout en les adaptant à sa réalité²³.

III. DES EMBLEMES AUX LOGOS

Les Japonais ont toujours su jouer avec l'aspect plastique des emblèmes qu'ils utilisent. Qu'il s'agisse de *mon*, de marques de marchands ou de *matoï*, une évolution vers une stylisation grandissante et multiformes est évidente. Quand on étudie l'héraldique municipale au Japon on est frappé par la périodisation historique des emblèmes qui correspond à des phases évidentes du point de vue stylistique. Il y a un glissement du *mon* emprunté au seigneur local, à la manière des armoiries municipales en Europe, vers ce que l'on ne peut que qualifier de logo à faible qualité symbolique et ignorant tout de l'art héraldique japonais au début du XXI^e siècle.

D'après Yanagibashi Tatsuro²⁴, on peut distinguer trois grandes phases de créations d'emblèmes municipaux ayant chacune une unité graphique. J'en ai observé une quatrième que j'ai ajoutée à celles de cet auteur. Ces phases correspondent à des moments importants liés à des périodes de disparition des municipalités par amalgamation de villes pour créer de nouvelles municipalités. À chacune de ces phases, de nouveaux emblèmes municipaux apparaissent et d'autres disparaissent. Depuis la loi instituant les municipalités en 1888 jusqu'à la loi de consolidation de 1995, le Japon est passé de près de 70 000 municipalités de toutes sortes à environ 1800 en 2007.

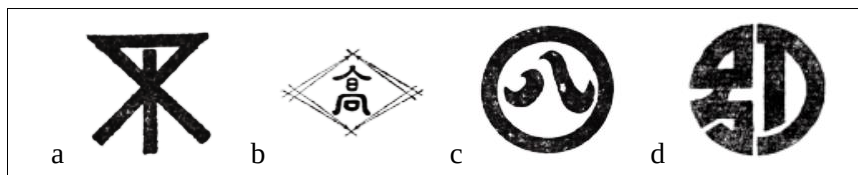
22. On peut comparer cet ouvrage avec celui de Richard Izacke *Antiquities of Exeter* publié en 1677 à Londres et qui donne une large place aux armes des membres importants de la société civile et de la ville.

23. Voir Edwin Oldfather REISCHAUER, *Japan : the Story of a Nation*, New York, 1990.

24. Yanagibashi Tatsuro « 明治・大正・昭和期における日本の自治体紋章の造形とその変遷. »

1. Phase I : 1889-1904, l'agglomération de l'époque *Meiji* (明治の大合併 / *meiji no dai kapei*)²⁵.

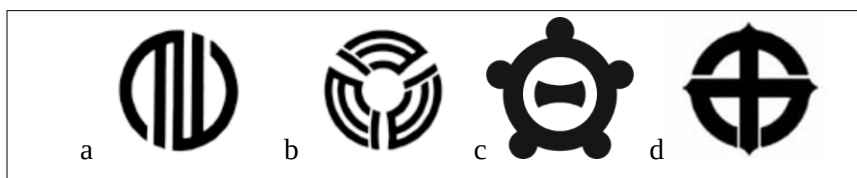
Graphiquement cette période est beaucoup plus variée que les périodes qui vont suivre. On y observe des emblèmes tirés de *mon* de seigneurs locaux, des emblèmes combinant *kanji* et éléments héraldiques, des emblèmes basés sur des figures originales et enfin des emblèmes basés uniquement sur des *kanji*.



4. a. Osaka (1894) b. Takamatsu (1894) c. Nagoya (1907) d. Beppu (1908)

2. Phase II : 1915-1945

Pendant ces trente années, les emblèmes circulaires deviennent prépondérants, suivant un modèle apparu au cours de la décennie précédente. On observe beaucoup moins d'emblèmes tirés de *mon*, ou combinant des éléments héraldiques du *mon* et des lettres. Les *kanji* sont remplacés par les *katakana*, mais il reste l'intention de parfois évoquer un *mon* historique, comme pour Sendai et Kagoshima (fig. 5 a et c). Les emblèmes sont principalement construits sur des allusions au nom de la municipalité, qu'on pourrait donc dire parlant. La symétrie que permet le côté angulaire des *Katakana* produit des emblèmes encore esthétiques.



5. a. Sendai (1933) b. Yono (1933) c. Ichinomiya (1922) d. Kagoshima (1926)

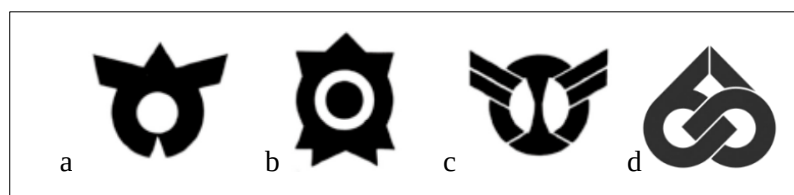
3. Phase III : 1946-1989 l'agglomération de l'époque *Showa* (昭和の大合併 / *showa no dai kapei*)

C'est pendant cette période que les plus petites entités administratives tels que les villages et les bourgs commencent à se doter d'une emblématique municipale. Ce sont aussi

25. *Dai kapei* : grande agglomération au sens d'agglomérer les villes. On trouvera la liste des empereurs et des ères depuis Meiji en annexe.

ces petites municipalités qui disparaîtront au gré des réorganisations administratives suivantes.²⁶

Cette période se caractérise par l'utilisation quasi exclusive de l'*hiragana* et une conception graphique incluant des ailes²⁷. Les caractères latins commencent à être utilisés dans la création des emblèmes municipaux. Il devient difficile de différencier certaines municipalités utilisant la même lettre. Kamekura Yusaku, célèbre pour avoir créé, entre autres, la symbolique des jeux de Tokyo en 1964, en disait « *qu'ils n'étaient ni esthétiques, ni mémorables, ni fiables, ni symboliques d'aucune manière* »²⁸.



6. a. Otsuki (1954) b. Moka (1954) c. Gotsu (1954) d. Tokai (1969)

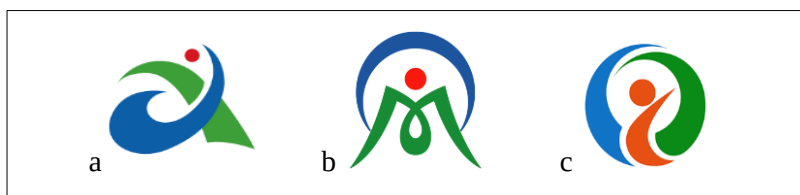
4. Phase IV: 1995-2010, agglomération de l'ère *Heisei* (平成の合併 / *heisei no dai kapei*)

Cette période est celle qui voit l'utilisation la plus importante de lettres de l'alphabet latin pour la création de ce que l'on doit qualifier de logos, incluant souvent un point rouge et d'autres couleurs, principalement le vert et le bleu. Quand on place ensemble tous les emblèmes créés à cette époque, on a presque le sentiment qu'ils ont été pensés en groupe. Avant cela, les emblèmes peuvent être présentés en couleur mais ils sont surtout conçus pour le noir et blanc. Ces nouveaux emblèmes n'ont aucun intérêt du point de vue de l'héraldique japonaise et sont le reflet d'une sorte d'ignorance vis-à-vis de l'histoire emblématique du pays. C'est aussi une volonté affichée des municipalités de se doter d'emblèmes plus modernes et, de leur point de vue, attrayants.

26. Avec un exode rural important, les villes et villages ruraux japonais ont de plus en plus de mal à survivre. C'est aussi pourquoi le processus d'amalgamation et de création d'emblèmes est intéressant à étudier.

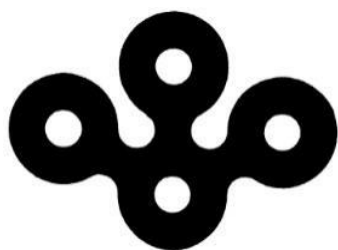
27. Yanagibashi Tatsuro, dans son article « 明治・大正・昭和期における日本の自治体紋章の造形とその変遷 », indique que c'est probablement dans le but de démontrer les intentions pacifistes du Japon par l'image. Ces ailes sont souvent celles de colombes et de grues plutôt que d'aigles, jugés trop martiaux. Il faut aussi noter que s'il y a des plumes et des oiseaux en héraldique japonaise, ce type de motif à ailes est inconnu avant cette époque.

28. Cité par Yanagibashi Tatsuro dans son article sur l'héraldique municipale : 美的とか印象性とか信頼性といった象徴性の原則などは微塵もなく, 思考的にも技術的にも貧相なのである. Traduction de l'auteur.



7. **a.** Aisai, avec la figuration d'un « a ». **b.** Mimasaka, avec la figuration d'un « m ». **c.** Itojima, avec la figuration d'un « i ». Ces trois emblèmes datent de 2005.

L'utilisation de caractères de l'alphabet latin pour la création d'emblèmes japonais est souvent décevante, car elle manque d'originalité. Cela dit, l'emblème de la préfecture d'Osaka adopté en 1968 démontre qu'il est possible de respecter une esthétique japonaise, avec un véritable sens, tout en incorporant des lettres de l'alphabet latin (*fig. 8*). Cet emblème est fait à partir de quatre « O » pour Osaka qui sont disposés dans la forme du *sen byotan*²⁹, un des vexilloïdes de Toyotomi Hideyoshi, qui est considéré comme un héros à Osaka (*fig. 9*). *Sen byotan* signifiait littéralement « 1000 gourdes », censées représenter chacune des victoires de Toyotomi Hideyoshi.



8



9

8. Emblème de la préfecture d'Osaka.

9. Les « 1000 gourdes » (*Sen Byotan*), vexilloïde de Toyotomi Hideyoshi, héros d'Osaka (© Masayanno Emotion in motion).

IV. TRADITION

L'emblématique municipale nippone séduit souvent par son aspect original, à la limite de l'indéchiffrable pour le regard occidental. L'utilisation habile de la déformation des lettres et des objets amène à des créations souvent uniques, comme on a pu le voir plus haut avec les emblèmes des phases I et II.

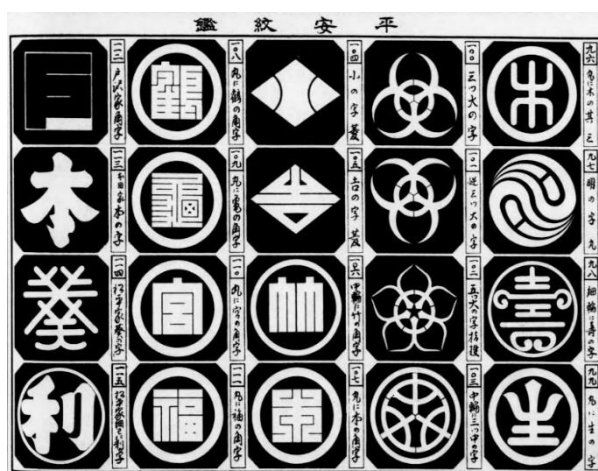
Cette capacité à manipuler l'élément graphique est héritée de la tradition graphique de l'ère d'Edo. Les exemples de cette technique abondent. Ainsi en va-t-il du cas du

29. Au départ, le vexilloïde n'avait qu'une gourde mais, à chaque victoire, les samuraïs d'Hideyoshi mettaient leur gourde au bout de leur lance, en faisant rapidement croître le nombre.

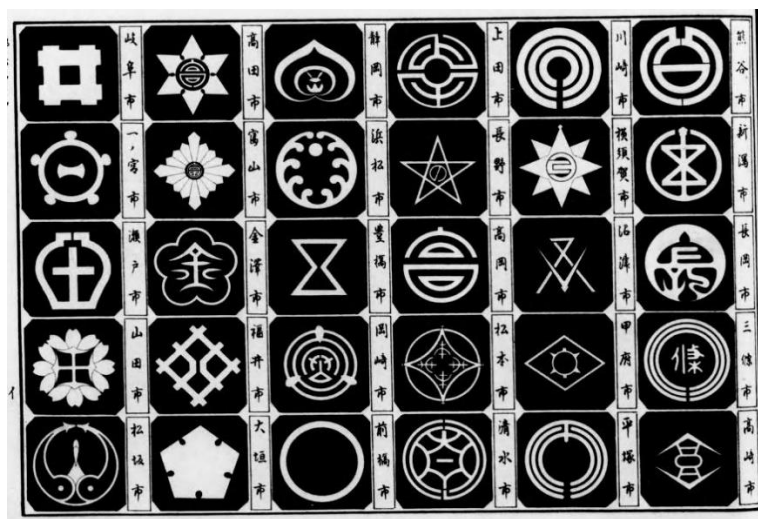
mon « *chou ji tsuru* » (fig. 10), qui est en fait le kanji 長 (« grand ») modifié pour ressembler à une grue (*tsuru* / 鶴). Il est utilisé, entre autres, par des commerçants sur leur devanture.



10. Blason « *chou ji tsuru* », représenté grâce à un kanji modifié en forme de grue (*tsuru*).



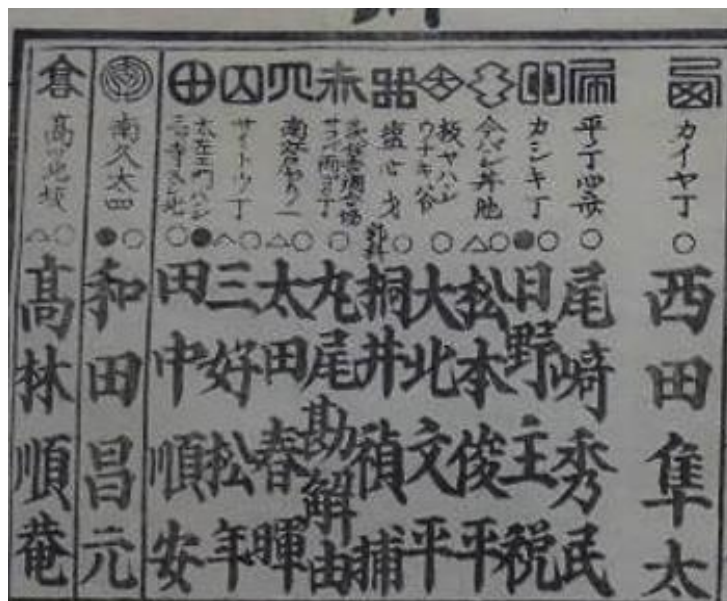
11. Planche de mon faits à partir de kanji (caractères chinois).



12. Planche d'emblèmes municipaux (phases I et II) datant de 1936.

Dans les pages du *Heian Monkan* (fig. 11 et 12), on voit très bien la relation entre les créations du XIX^e et XX^e siècles d'une part, et celles antérieures datant de l'époque d'Edo d'autre part. Les exemples ci-dessous sont basés sur des *kanji*. Certains sont répétés pour créer de formes symétriques, comme ceux que l'on trouve en phase II, d'autres sont modifiés pour obtenir des formes circulaires que l'on trouve aussi en phase II. Les planches 11 et 12 sont toutes deux tirées de la première édition du *Heian Monkan*. Certains exemples d'emblèmes dans la planche d'emblèmes municipaux (fig. 12) montrent bien leur relation avec les *mon* mais la majorité combinent *kanji* et figures pour des créations qui n'ont plus tout à fait la même saveur – faute de meilleure comparaison – que celles des *mos*. Un exemple pourrait être la présence importante de motifs en forme d'étoiles occidentales qui sont assez peu communes dans l'héraldique nippone.

La figure 13 montre le détail d'une affiche faisant la publicité des médecins les plus fameux d'Osaka, montre leur spécialité et leur marque (il ne s'agit pas de *mon* pour la plupart, à quelques rares exceptions près). On voit une ressemblance significative entre ces marques et les futurs emblèmes municipaux au niveau de la conception, notamment par l'utilisation des syllabes et éléments du nom pour concevoir un emblème³⁰. Les *kanji* dont la forme a été modifiée présagent déjà des formes que l'on pourra voir dans la première moitié du XX^e siècle pour ce qui concerne les emblèmes municipaux.



13. Affiche de publicité de médecins d'Osaka montrant, en haut, leurs marques.
名醫鑑 (Mei sha kan / Liste des médecins les plus fameux).

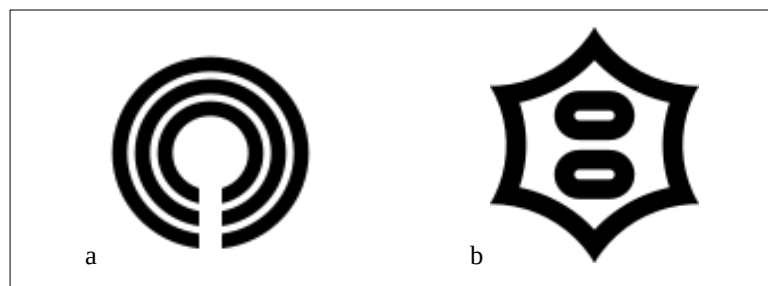
Cité dans Takahashi Masato (高橋正人. (1978). 探訪日本のしるし. 東京書籍).

30. C'est aussi le cas pour les *mon* qui ne sont pas toutefois composés de la même manière.



14. Emblèmes (a) utilisés sur les vestes des hatamoto (b).
Extraits du *Bunka Bukan*, 1810 (a) et du *Shirushi Banten* (印半纏), 1809 (b).

Les emblèmes de la figure 14.a, qui présentent une similitude importante avec les marques de médecin que nous venons de voir, servent à orner les vestes (*shirushi banten* / 印半纏) des *hatamoto*³¹ à l'ère d'Edo. Encore une fois on voit très bien le lien graphique entre ces emblèmes et ceux institués pour les municipalités de 1889 à 1945. Les emblèmes municipaux d'Utsunomiya et Kawasaki (fig.15), créés pendant ce que nous considérons comme les phases I et II, montrent bien cette relation malgré le siècle qui les séparent du *Bunka Bukan* et se placent donc bien dans une tradition de production emblématique alors que les phases III et IV (des années 50 à nos jours) sont plus modernes, ce qui ne signifie pas qu'elles soient plus intéressantes.



15. a. Kawasaki (1925) **b.** Utsunomiya (1912)

31. *Hatamoto* signifie littéralement « assis au pied de la bannière ». Dans le contexte du *Bunka Bukan*, les *Hatamoto* sont des samuraïs au service direct du gouvernement du shogun : ce sont des « fonctionnaires » qui reçoivent un émoulement pour leur service. Ils n'ont plus de fief depuis le début du XVII^e siècle.

V. INTERPRÉTATION

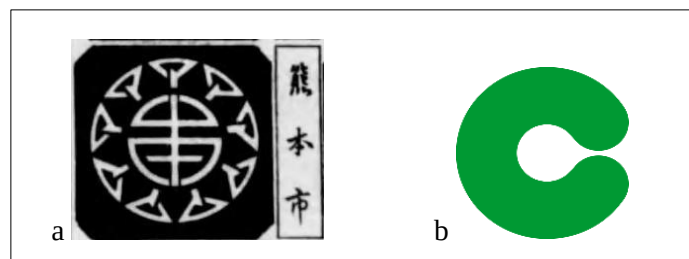
Dans l'ensemble, les emblèmes municipaux sont parlants et peuvent être basés sur les syllabes du nom de la ville, qu'il s'agisse de la première syllabe ou de l'ensemble du nom. Dans d'autres cas des figures parlantes sont associées à des figures pour créer des emblèmes.

La ville de Matsuzaka (松坂) avait par exemple un emblème composé à partir d'épines de pin (*Matsu ba*), faisant référence à l'arbre emblématique de la ville – puisque *matsu* signifie « pin » en japonais – et formant les ailes d'une grue, animal associé à la famille *Kamo* (fig. 16 a). Cet emblème créé en 1935 a, hélas, été abandonné en 2005 au profit de quelque chose de plus moderne représentant la syllabe initiale de la ville *ma* (マ) en *katakana* (fig. 16 b).



16. Emblème de la ville de Matsuzaka en 1935 (a) et en 2005 (b).

La ville de Kumamoto, qui se situe sur l'île de Kyushu, avait un emblème constitué de la lettre *ma* (マ) en *katakana*, répété neuf fois autour du *kanji* pour le mot *moto* (本) fortement stylisé d'une manière empruntée au style d'Edo (fig. 17 a). Ainsi le rébus peut se lire *ku* qui signifie phonétiquement le chiffre 9 (クマ), *ma* et *moto* (本). Encore une fois cet emblème élégant adopté en 1906 a été remplacé en 1969 par la syllabe *ku* (ク) en *hiragana*, ce qui n'est pas franchement une réussite (fig. 17 b).



17. Emblème de la ville de Kumamoto en 1906 (a) et en 1969 (b).

Le cas de l'emblème de la ville de Tokyo illustre bien la manière dont les villes japonaises approchent l'émblématique municipale et la difficulté d'interprétation liée au renouvellement rapide des emblèmes.



18. Emblème de la ville de Tokyo en 1915 (a) et en 1943 (b).



19. Statue de lion portant l'emblème de Tokyo sur le pont de Nippon Bashi construit au début du xx^e siècle.
Photographie de l'auteur

En 1915, Kondo Haruo voit dans l'emblème de Tokyo (*fig. 18 a*)³² une forme d'écaille de tortue (*kikkou* / 亀甲) combinant les *kanji* pour « Est » et « Kyo », alors que le site de la ville de Tokyo y voit un soleil radiant sensé représenté la centralité de la ville et son avenir³³. J'ai même trouvé une explication disant qu'il s'agissait du *kanji* pour 1, répété six

32. 家には家紋があり国には国旗がある如く自治団体たる都市には洋の東西を問わず夫れ夫れ紋章がある殊に東京市の如きは吏員の制服、制帽を始めとし鉄管、機械、器具類、法被、塵芥車等大抵市の紋章が附いて居る、乃で本日より各地の都市紋章を順次紹介しよう

第一に掲げた東京市の紋は市制実施の明治二十二年十二月、時の東京府知事故渡辺弘基氏が主として苦心の末案出したもので氏が之図を示すや一も二もなく妙案として決定した此亀子形は東の字京の字市の字を同時に象どったものと見いる所が面白い.
[<https://da.lib.kobe-u.ac.jp/da/np/0100208344/>].

33. 明治 22 年 12 月の東京市会で市のマークとして決定されたもので、昭和 18 年の東京都制施行に際し、東京都の紋章として受け継がれました。紋章の意味は東京の発展を

fois. La raison de la modification de sens semble être la conséquence d'une réorganisation de l'administration territoriale de la ville en 1943 : l'emblème a été réadopté légèrement modifié, entraînant une nouvelle signification (*fig. 18 b*).

Il faut, enfin, citer le cas de la ville de Hamamatsu qui avait certainement l'un des plus beaux emblèmes municipaux japonais modernes (*fig. 20 a*). C'était la représentation de vagues et de pin par la modification des kanjis pour Hama et Matsu. Bien que le motif de vague ait été subtilement conservé on peut voir que le nouveau logo est dans sa modernité bien mièvre (*fig. 20 b*).



20. Emblème de la ville de Hamamatsu en 1911 (a) et en 2005 (b).

Pour être exhaustif il faut préciser que dans certains rares cas, les villes ont simplement adopté le *mon* du seigneur local. La ville de Hirosaki dans la préfecture d'Aomori utilise toujours le *manji*, un signe religieux associé au bouddhisme et au concept d'éternité puisqu'il signifie aussi 10 000. Il s'agit ici du *mon* des Tsugaru qui ont régné sur le domaine éponyme depuis l'avènement de la dynastie des Tokugawa (*fig. 21*).



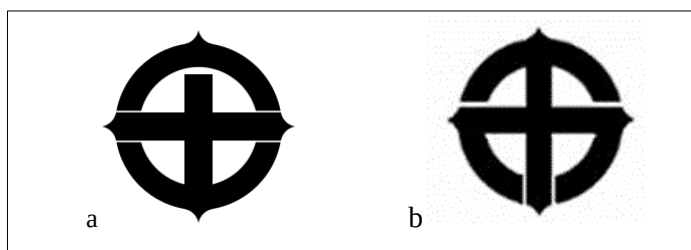
21. Mon de la famille Tsugaru, utilisé comme emblème de la ville d'Hirosaki.

願い、太陽を中心に 6 方に光が放たれているさまを表し、日本の中心としての東京を象徴しています。昭和 18 年 11 月 2 日付で告示され、東京都の正式な紋章とされました。
[<https://www.metro.tokyo.lg.jp/tosei/tokyoto/profile/gaiyo/monsho.html>].

VI. ADOPTION ET CREATION DES EMBLEMES MUNICIPAUX

Il n'y a pas au Japon d'organe centralisateur de création ou d'enregistrement des *mon* ou des emblèmes municipaux. Pour protéger leur emblème, les villes doivent les enregistrer à la manière des marques de commerce, après adoption par le conseil municipal. Les emblèmes des plus grandes villes étant très connus, il est rare qu'ils soient copiés même si l'on peut observer des ressemblances frappantes.

Ainsi la ville de Hekinan dans la préfecture d'Aichi, à proximité de Nagoya, utilise un emblème créé en 1948 qui ressemble à s'y méprendre à l'emblème de la ville de Kagoshima adopté en 1926 (*fig. 22*).



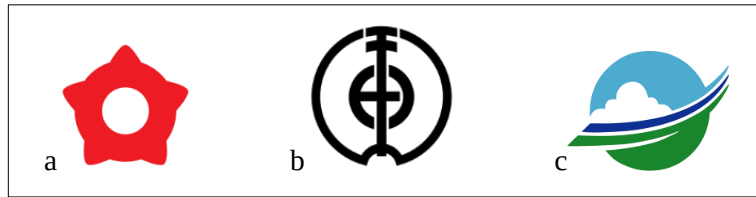
22. a. Hekinan (1948) b. Kagoshima (1926)

La ville de Hekinan indique que son emblème combine les *hiragana* produisant les sons *he* (へ) et *ki* (き), alors que la ville de Kagoshima détourne le *kanji* pour « ville » (*si* / 市), pour en faire le *mon* de la famille *Shimazu* (*maru ni ju no ji*) qui régnait sur cette partie du Japon. En tout état de cause, l'intention est de créer un emblème différent, mais le résultat pour les non-initiés est que ces emblèmes sont remarquablement similaires.

La raison pour laquelle ces emblèmes de ville situées à plusieurs centaines de kilomètres sont similaires tient, peut-être, à la manière de leur création. Souvent les conseils municipaux ont ouvert le processus de création à des participants de tous horizons, sans se limiter aux artistes ou spécialistes, ce qui inclut les enfants ou toute personne susceptible d'utiliser un crayon. Puisqu'il s'agissait de concours, tout le monde avait sa chance. Ce qui a pu donner lieu à des soumissions multiples – un concurrent peut avoir soumis le même dessin à plusieurs concours –, à des soumissions de marques qui n'avaient pas été enregistrées et ayant servies pour d'autres événements, voir à du plagiat³⁴, intentionnel ou non.

La création de la ville de Ozora par l'agglomération des localités de *Higashi Mokoto* et *Memambetsu* a donné lieu à l'un de ces concours en 2004. Chacune des deux municipalités avait son propre emblème (*fig. 23 a et b*). Elles ont donc choisi d'en faire créer un nouveau par un concours ayant un premier prix d'environ 2 000 euros (200 000 yens). Ce qui est intéressant, c'est que la ville a documenté tout le processus, dont les problèmes évoqués plus haut. L'agglomération n'a hélas pas vraiment donné naissance à un emblème plus satisfaisant du point de vue héraldique (*fig. 23 c*). Il renvoie cependant directement au nom d'Ozora (大空) qui signifie grand (大/o) ciel (空/sora).

34. Voir : http://www.town.ozora.hokkaido.jp/gappeimh/7_shiryo/design.html. Cette page web donne la description et la signification du nouvel emblème.



23. **a.** Memanbetsu (1968) **b.** Higashi Mokoto (1947) **c.** Ozora (2006)

Cette méthode de création n'est pas spécifique au XXI^e siècle. En effet, la ville de Fukuoka avait suivi exactement la même procédure en 1907, comme on peut le voir dans le livre de Kondo Haruo. Le concours, organisé par la ville de Fukuoka, donna lieu à plus de 1400 soumissions et le vainqueur fut récompensé par un prix monétaire de 50 yens or³⁵!

Pour compliquer un peu plus la situation certaines villes du Japon se sont aussi dotées de ce qu'elles appellent des « *symbol mark* » (シンボルマーク), ou plus clairement des logos. Parfois, elles utilisent ces logos modernes et sans intérêt à la place d'un *mon* et d'autres fois comme un élément supplémentaire de leur emblématique. La ville de Yawata (八幡), dans la préfecture de Kyoto, a ainsi créé son logo sans toutefois l'utiliser pour remplacer son emblème municipal (*fig. 24 a*).



24. Emblème municipal de Yawata en 1977 (**a**)
figurant sur une plaque d'égout (**b**) et une pancarte (**c**).



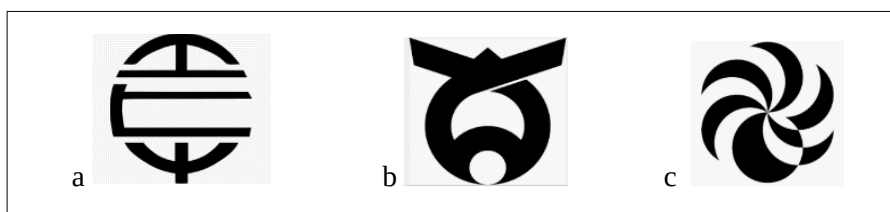
25. Logo de la ville de Yawata créé en 1997.

35. Voir <https://fukuhakusekijou.blog.fc2.com/blog-entry-3.html>.

L'emblème de la ville est composé d'un bambou cintré, représentant la jeunesse des habitants, et deux pigeons disposés de manière à rappeler le *kanji* pour le son *ya* (ヤ). Les pigeons sont par ailleurs liés au sanctuaire de *Hachiman* présent dans la ville. L'emblème a été adopté par la ville le 1^{er} novembre 1977. On peut le trouver sur des plaques d'égouts ou sur des pancartes signalétiques (fig. 24 b et c). On peut ainsi dire que cet emblème remplit bien sa fonction pour représenter la ville. Toutefois la ville choisit de créer un logo pour commémorer le vingtième anniversaire de sa création. Il représente un Y latin bleu pour la sincérité et la nature tandis que le point orange représente un futur brillant et plein d'espérance (fig. 25)³⁶. Les deux emblèmes ne semblent pas entrer en conflit³⁷ mais leur coexistence met en évidence la prolifération des symboles qui peuvent être créés à des fins événementielles et parfois politiques³⁸. Ainsi un emblème peut être mis de côté et continuer à faire officiellement partie de l'émblématique de la ville, comme à Yawata, sans toutefois être utilisé.

VII. DRAPEAUX MUNICIPAUX ET PREFECTORAUX

En général, les drapeaux municipaux et préfectoraux du Japon reprennent leur emblème respectif sur un champ d'une couleur associée à une signification particulière pouvant intégrer plus d'une seule idée (jeunesse, avenir, paix, etc.). La vexillologie nippone comprend de nombreux exemples de drapeaux colorés, souvent décorés de *mon* ou d'autres emblèmes. Mais, comme pour l'émblématique municipale, les drapeaux peuvent changer plusieurs fois depuis leur première création. Ainsi la préfecture d'Ehime a produit trois emblèmes préfectoraux (fig. 26), la dernière mouture datant de 1989 et, comme pour la plupart des préfectures, il a été apposé sur le drapeau préfectoral (fig. 27 b).



26. Emblèmes successifs de la préfecture d'Ehime.

a. 1937-1973 : nom « Ehime » (エヒメ) en katakana.

b. 1973-1989 : son « é » (え) en hiragana, formant aussi une mandarine.

c. Depuis 1989 : une mandarine.

36. Voir <https://www.city.yawata.kyoto.jp/0000000741.html>.

37. Je n'ai pas observé d'utilisation de ce logo par la ville pour remplacer leur emblème.

38. Cette dernière situation est mise en évidence quand on regarde l'utilisation de l'emblème de la préfecture d'Ehime sur l'île de Shikoku (voir *infra*).



27. Drapeaux successifs de la préfecture d'Ehime en 1952-1989 et depuis 1999 (a), et en 1989-1999 (b).

Cependant, depuis 1999 la préfecture utilise principalement le drapeau original de 1952 comme emblème, et c'est même celui qui est utilisé sur le site de l'association nationale des gouverneurs (*fig. 27 a*)³⁹. La préfecture explique pudiquement que le drapeau de 1952 est plus ancien et que le symbole préfectoral est toujours présent dans les bâtiments de la préfecture (bien qu'il ne soit employé nulle part ailleurs ni même lors de manifestations ou d'événements publics)⁴⁰. Considérant qu'un changement d'emblème, au Japon, relève en général d'une volonté politique il est possible qu'il ait été mis au placard sans avoir été remplacé officiellement pour marquer un changement de direction après une victoire électorale.

CONCLUSION

L'emblématique municipale du Japon est passée par de multiples phases qui sont le reflet des restructurations successives des entités administratives civiques. Avec le temps, les modes tirent vers des logos qui ont peu de relations avec l'histoire emblématique du pays. Il reste tout de même motivant de comprendre comment sont nés ces emblèmes et comment ils ont évolué. Il sera intéressant d'étudier, dans un prochain article, la manière dont l'emblématique municipale japonaise, dont la création fut inspirée par une « mode » occidentale (c'est-à-dire le concept d'emblème municipal), fut exportée hors du Japon au même titre que l'héraldique des puissances coloniales occidentales.

39. http://www.nga.gr.jp/pref_info/symbol/ehime.html.

40. https://web.archive.org/web/20131203024916/http://www.pref.ehime.jp/h12200/6266/teige_n2106.html#t22.

ANNEXES

Noms : en japonais, le nom de famille vient en premier. J'ai donc suivi cet ordre. Par exemple, j'écris toujours Tokugawa Ieyasu et non Ieyasu Tokugawa.

Nom de l'empereur et noms des périodes récentes : la famille impériale japonaise n'a pas de nom de famille, mais ses membres ont un nom personnel. Les empereurs régnants sont appelés « Empereur régnant » et les empereurs décédés sont désignés par leur nom posthume, qui est aussi le nom de l'ère de leur règne depuis 1867. Ainsi, Hirohito régna entre 1926 et 1989 pendant l'ère Shōwa.

Meiji (Mutsuhito) 1868-1912

Taisho (Yoshihito) 1912-1926

Showa (Hirohito) 1926-1989

Heisei (Akihito) 1989-2019 (toujours vivant, il a abdiqué pour raison de santé en faveur de son fils)

Reiwa (Naruhito) depuis 2019.

Bibliographie :

Héraldique municipale :

Edouard SECRETAN, « Emblématique municipale », *RFHS*, 1990-1991, t. 60-61, p. 167-173.

Héraldique municipale au Japon :

柳橋達郎. « 明治・大正・昭和期における日本の自治体紋章の造形とその変遷. » *デザイン学研究* 63.5 (2017): 5_91-5_100.

丹羽基二：日本の市章（東日本・西日本），保育社，1984.

近藤春夫編：都市の紋章：一名・自治体の徽章，行水社，139，1915.

吉森公野，吉森政晃，高田宗樹，四方義啓. 平安紋鑑，1936.

家紋大全 本田総一郎，梧桐書院，1989.

Eta jima design process : 安起瑩. "市章デザインプロセス：「江田島市の市章デザインを事例として」." *文学・芸術・文化：近畿大学文芸学部論集* 21.1 (2009), p. 110-102.

日本都市大観. 昭和 11 年版, 大阪毎日新聞社

印と文字の見本

Histoire des villes et de leur organisation au Japon :

James Lewis MCLAIN, *Kanazawa: a castle town in seventeenth century Japan*, Yale University, 1979.

Olof G. LIDIN, *Ogyu Sorai's Discourse on Government (Seidan): An Annotated Translation*, vol. 5. Otto Harrassowitz Verlag, 1999.

Edwin Oldfather REISCHAUER, *Japan: the Story of a Nation*, New York, 1990.

Takeo YAZAKI, *Social Change and the City in Japan: From earliest times through the Industrial Revolution*, Japan Publications, 1968.